



Liberté
Égalité
Fraternité



LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT, UN RÉFLEXE AU CŒUR DES DÉCISIONS

2023-2028



PRSE 
NORMANDIE
Plan Régional Santé Environnement

www.normandie.prse.fr

La santé-environnement, c'est quoi ?

En 1999, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait, lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement, que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé ».



Si un environnement de qualité conditionne la qualité de vie et le bien-être des populations, sa détérioration contribue à la survenue et au développement, à plus ou moins long terme, de certaines pathologies (cardiovasculaires, respiratoires et autres maladies chroniques). La récente épidémie de SARS-CoV-2 illustre la nécessité urgente d'une approche globale de la santé, et de l'ensemble de ses déterminants, qui sont étroitement imbriqués.

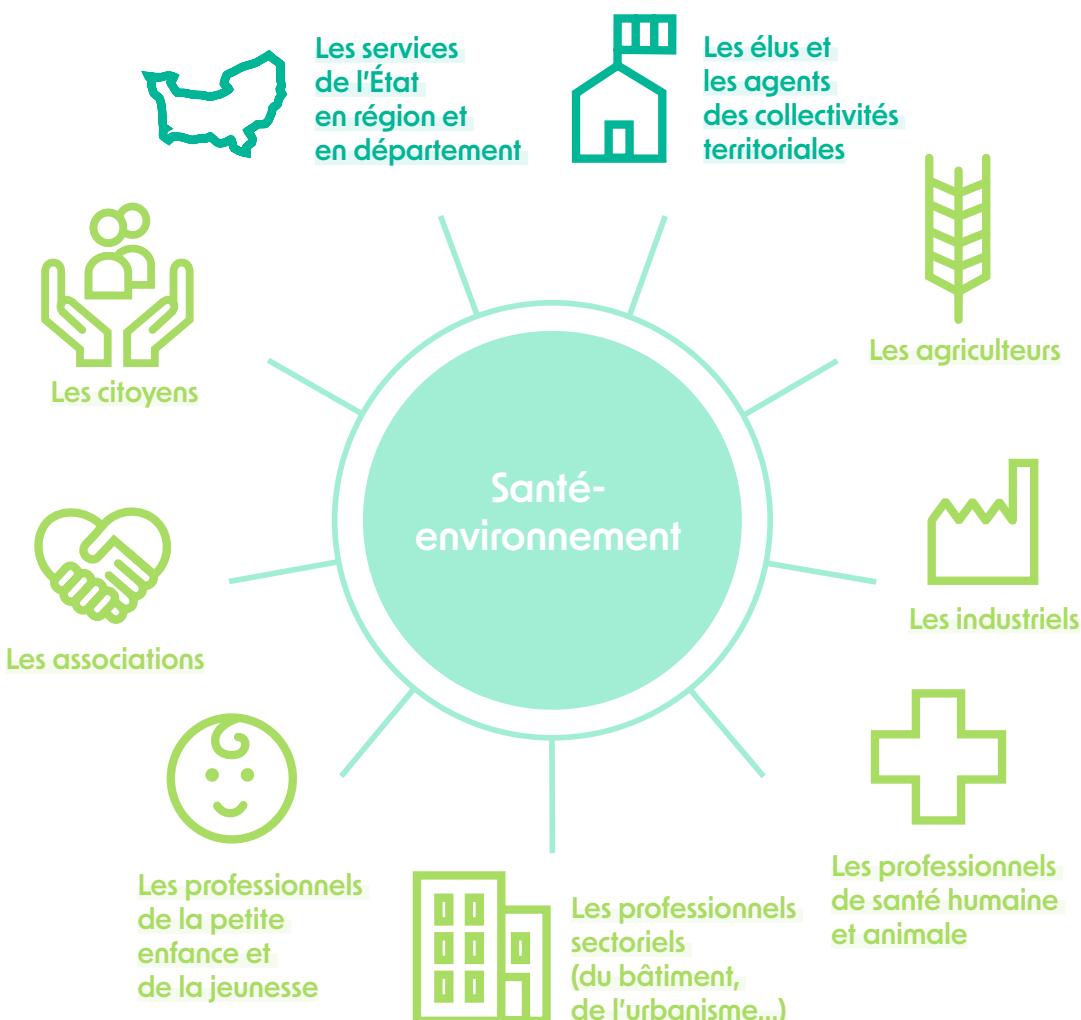
Le champ de la santé-environnement est vaste et désigne l'ensemble des interactions et effets positifs ou négatifs entre la santé humaine et l'état de l'environnement liés aux conditions de vie (habitat et bâtiments, pollution air intérieur, bruit, ...), au cadre de vie (aménagement, urbanisme, espaces verts, naturels...), à la qualité des milieux (eau, air, sols...), aux changements environnementaux (climatiques, émergences de zoonoses...).

La santé-environnement repose également sur la prise en compte des aménités positives fournies par la biodiversité, qui améliore notre résilience face aux changements climatiques, aux aléas sanitaires et aux maladies, et apporte un cadre qui améliore notre bien-être.

Le 4^e Plan National Santé-Environnement 2021-2025 (PNSE4) intitulé « un environnement, une santé » publié en mai 2021, a pour ambition de mieux connaître prévenir et réduire les impacts de l'environnement sur notre santé. Il se caractérise par une approche encore plus intégratrice et transversale que les précédents plans, selon le principe « Une seule santé », incluant les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Le code de la santé publique prévoit la déclinaison du PNSE en plans régionaux santé-environnement (PRSE).

La santé-environnement pour tous !

Les défis à relever en matière de santé-environnement concernent tous les secteurs d'activité et gestes du quotidien. La santé-environnement engage tous les acteurs, décideurs à l'échelle régionale comme locale. Que vous soyez élus ou agents d'une collectivité, professionnels d'un secteur d'activité, professionnels de la santé, acteurs associatifs, ... Il s'agit de placer la santé et le bien-être, la préservation de l'environnement et la biodiversité au cœur de vos projets. Le PRSE4 est un outil pour vous accompagner vers une meilleure connaissance des enjeux, et surtout pour vous donner les clés pour agir.



La santé-environnement en Normandie



En santé-environnement, la Normandie dispose d'un cadre de vie avec des atouts notamment par la présence du littoral, des zones humides remarquables, des linéaires de cours d'eau très denses notamment dans l'Ouest de la Région, des territoires bocages forêts, des parcs naturels, des villes à taille humaine...

Toutefois, l'état des lieux en Normandie met en évidence des inégalités sociales de santé et des problématiques environnementales persistantes liées, dans un contexte de changement climatique aux effets déjà visibles :



Des masses d'eaux souterraines dégradées sur le plan chimique avec des non-conformités dans l'eau distribuée principalement liées aux pesticides et sous-produits de dégradation, mais une très bonne qualité microbiologique.



Au développement de certaines espèces végétales et animales nuisibles à la santé.



Un parc de logements ancien, un potentiel radon dans l'Ouest de la région.



À l'aménagement urbain, avec un étalement urbain croissant et une augmentation de l'artificialisation des sols de + 20 % en région entre 2000 et 2018.



Une part importante des déplacements domicile travail effectués en voiture (80%) source de dégradation de la qualité de l'air.



Une forte densité d'installations industrielles concentrées dans la vallée de la Seine et autour des grandes agglomérations et la présence de nombreux sites et sols pollués suspectés ou avérés en lien avec les activités passées.

Ces éléments de contexte et enjeux ont guidé les travaux du PRSE4 en s'appuyant sur des dynamiques déjà engagées dans le cadre du précédent PRSE et des actions en direction des collectivités et publics notamment les plus vulnérables ou défavorisés.

RESSOURCE EN EAU :

- Renforcer la protection des captages, sécuriser l'alimentation en eau potable et mieux communiquer sur les pratiques agricoles favorables ;
- Renforcer l'échange, le partage et la communication des connaissances sur la qualité de l'eau.

QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR (QAE) :

- Améliorer la connaissance de la QAE et sa diffusion ;
- Améliorer la connaissance des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les lichens et l'air ambiant en Normandie.

**POLLUTION DES SOLS :**

- Améliorer la mise en œuvre des dispositifs de gestion et de requalification des sites et sols pollués.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (QAI) :

- Développer le pouvoir d'agir des populations pour prévenir les risques sanitaires ;
- Promouvoir et pérenniser l'intervention des conseillers en environnement intérieur ;
- Prendre en compte la QAI tout au long du cycle de vie du bâtiment ;
- Sensibiliser les professionnels du bâtiment à la QAI.

Axe 1

Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes.

Axe 3

Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé, dans une approche « Une seule santé ».



- Renforcer la connaissance du grand public, des professionnels et des décideurs sur le risque zoonotique ;
- Améliorer les connaissances sur les zoonoses et les collaborations entre les réseaux de surveillance ;
- Renforcer les connaissances sur la présence d'espèces nuisibles à la santé humaine ;
- Renforcer les capacités d'agir des partenaires et des populations en prévention et lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine.

Le PRSE 4 en un coup d'œil

- Renforcer la capacité à agir des territoires pour déployer des actions opérationnelles en faveur d'un environnement promoteur de santé ;
- Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé dans les politiques territoriales et projets d'aménagement.

**Axe 2**

Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires.

**Axe 4**

Informier et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien.



- Développer le pouvoir d'agir du grand public et des publics en situation de vulnérabilité sociale en matière de santé-environnement ;
- Développer les compétences en santé-environnement des jeunes en milieu scolaire ;
- Faire monter en compétences les professionnels encadrant les jeunes sur les enjeux santé-environnement (hors milieu scolaire) ;
- Agir au quotidien pour un environnement favorable à la santé de la femme enceinte et au développement de l'enfant ;
- Renforcer les connaissances et les compétences des étudiants et professionnels de santé sur les enjeux actuels et futurs de santé-environnement.

Organisé en 4 axes et 20 objectifs, le PRSE4 Normandie intègre la démarche « Une seule santé », ainsi que les principes d'adaptation au changement climatique et la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

Dans une approche intégrée et cohérente, il s'adresse à des publics souvent décisionnaires bien identifiés, qui sont ciblés par différentes actions, de manière transversale au sein du Plan.

Le PRSE4 est un outil cohérent et complémentaire à de nombreux autres plans d'action et stratégies, qui participent à l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale.

L'élaboration du PRSE4 s'est appuyée sur les résultats du bilan du Plan précédent (2017-2021) et une forte dynamique collaborative. Cette volonté de co-construction a pris la forme d'une large concertation :

- lors de la journée d'élaboration du Plan le 3 mars 2023, qui a rassemblé près d'une centaine de personnes,
- puis dans le cadre de 16 réunions de groupes de travail, qui ont permis de poursuivre la réflexion entre les mois de mai et de juillet 2023.

Les grands rendez-vous du PRSE :

- La réunion annuelle du Comité de pilotage ;
- La réunion semestrielle du Comité technique avec un rendu compte aux membres du COPIL et du comité des financeurs ;
- Les réunions régulières de la communauté régionale santé-environnement ;
- Un Comité des financeurs en appui au COPIL, regroupe les financeurs potentiels nécessaires à la mise en œuvre des actions du plan.



Pour télécharger le PRSE, et en savoir plus :
www.normandie.prse.fr



Pour contacter le Comité technique du PRSE :
prse.normandie@developpement-durable.gouv.fr



Pour en savoir plus et rester informé régulièrement, pouvez également vous abonner à la newsletter « santé et développement durable » www.anbdd.fr/lettres-thematiques/sante-developpement-durable/